
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 mars 2017 au
201, avenue Laurier, 5e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 47.

CA17 25 0077

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2017.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

Aucun membre du public n'est présent.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande à la directrice d'arrondissement la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA17 25 0078

Octroi d'un contrat de 191 118,64 \$, taxes incluses, à la compagnie Manufacturier Sheltec inc. pour la fabrication et l'installation de cinq placotoirs urbains, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15897 et autoriser une dépense maximale à cette fin de 191 118,64 \$ toutes taxes incluses (un soumissionnaire)

ATTENDU QU'il y a une volonté de l'arrondissement d'offrir des oasis de repos aux passants à travers le quartier;

ATTENDU QU'il y a eu des plans et devis préparés pour répondre à ce besoin;

ATTENDU QUE les placotoirs urbains seront réutilisables d'année en année et qu'ils auront une durée de vie prévue de cinq ans;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser un virement (montant au net) de 174 520 \$ des surplus de gestion affectés, afin d'octroyer un contrat de 191 118,64 \$, taxes incluses, à la compagnie Manufacturier Sheltec inc. pour la fabrication et l'installation de cinq placotoirs urbains conformément au prix de sa soumission.

D'octroyer un contrat de 191 118,64 \$, taxes incluses, à la compagnie Manufacturier Sheltec inc. pour la fabrication et l'installation de cinq placotoirs urbains conformément au prix de sa soumission.

D'autoriser une dépense de 191 118,64 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de cinq placotoirs urbains.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1170346003

CA17 25 0079

Octroi d'un contrat à la compagnie 9297-6646 Québec inc. pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour un montant total de 165 914,67 \$, taxes incluses, pour l'année 2017-18, conformément à l'appel d'offres public 17-15738. (8 soumissionnaires)

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose ni de la main d'œuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de la division de la voirie aqueduc et réfection routière;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit, sur l'ensemble de son territoire, assurer le bon fonctionnement de son réseau d'aqueduc et garantir un accès à l'eau potable en tout temps;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'octroyer un contrat à l'entreprise 9297-6646 Québec inc. au montant total de 165 914,67 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse sur roues, avec opérateur, entretien et accessoires pour des travaux d'aqueduc, pour un total de 1 900 heures.

D'autoriser une dépense maximale de 165 914,67 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 17-15738.

D'autoriser cette dépense en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1173466001

CA17 25 0080

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2017. Il est 11 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2017.